



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011

ORDRE DU JOUR :

- 6253 Débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois
- Rapporteur : Monsieur Claude Adam
 - Echange de vues avec M. Gérard Gretsch, Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education (Université du Luxembourg), au sujet de la formation des instituteurs de l'enseignement fondamental

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Roger Negri remplaçant M. Claude Haagen, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Gérard Gretsch, Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education (Université du Luxembourg)

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

6253 Débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois
- Echange de vues avec M. Gérard Gretsch, Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education (Université du Luxembourg), au sujet de la formation des instituteurs de l'enseignement fondamental

En guise d'introduction, M. le Président rappelle que le présent échange de vues se situe dans le cadre de la préparation du débat d'orientation sous rubrique. En même temps, il s'agit d'assurer un suivi de la réunion du 10 juin 2010 au cours de laquelle ont été présentées les nouvelles orientations du Bachelor en Sciences de l'Education offert par l'Université du Luxembourg et destiné aux futurs instituteurs de l'enseignement fondamental (cf. procès-verbal afférent).

- **Présentation**

- *Nouvelle procédure d'admission au Bachelor en Sciences de l'Education*

M. le Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education informe que les conditions d'admission au cursus en question ont été légèrement modifiées pour l'année académique 2011-2012. A cet effet, il est renvoyé à la brochure d'information *ad hoc*, annexée au présent procès-verbal (annexe 1).

Notons qu'à l'issue de la procédure, quelque 130 à 135 candidats qui se seront classés en rang utile seront admis à la formation. L'orateur défend le point de vue que compte tenu des ressources disponibles, il serait préférable d'admettre seulement quelque 80 candidats, ce qui permettrait d'ailleurs de concevoir autrement certains éléments du cursus.

En ce qui concerne le nouvel examen d'admission, il se compose de cinq parties d'importance égale. Trois parties correspondent, comme par le passé, à des épreuves de compréhension écrite lors desquelles les candidats devront répondre à des questions se rapportant à des textes rédigés en allemand, français, anglais et luxembourgeois. La nouveauté réside au niveau des deux autres épreuves qui ont pour objet d'évaluer les connaissances mathématiques et scientifiques des candidats. Il s'agit de vérifier si les candidats disposent du niveau requis dans ces domaines pour enseigner à l'école fondamentale.

A ces épreuves s'ajoutera encore une partie qui n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais qui sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen. Elle s'attache à recueillir à cette fin des informations générales sur la personnalité et sur les expériences du candidat (« non-cognitive data »). Il faut en effet savoir que la réforme de la procédure d'admission fait l'objet d'un projet spécifique dont la réalisation a été confiée par le Rectorat à une professeure invitée des Etats-Unis. Ce projet implique une évaluation scientifique de la nouvelle procédure. A noter toutefois que les avis sont partagés au sujet de la pertinence de l'approche qui vise à vérifier si l'examen d'admission permet de recruter les candidats avec un certain profil. De fait, il ne faut pas perdre de vue que certains candidats au profil moins prometteur peuvent encore progresser au fil du parcours.

- *Principales modifications du cursus*

M. le Directeur d'études présente par la suite la structuration du nouveau modèle du Bachelor en Sciences de l'Education en faisant ressortir les principales modifications par rapport à l'ancien modèle. A cet effet, il est renvoyé à la présentation annexée au présent

procès-verbal (annexe 2)¹. Il convient de signaler que ces modifications ont été élaborées en étroite concertation avec le comité de pilotage du cursus qui en coordonne la mise en œuvre. En effet, les nouveaux responsables ont choisi de miser sur la voie participative, ce qui implique que de nombreux groupes de travail se penchent encore à l'heure actuelle sur la structure et les contenus de la formation. Par ailleurs, les responsables entretiennent de nombreux contacts et échanges avec l'Université de la Sarre qui est également en train d'élaborer un nouveau cursus pour la formation des instituteurs de l'enseignement fondamental.

- Nouvelle structure du cursus

Le nouveau modèle prévoit qu'au cours des quatre premiers semestres, l'étudiant se voit dispenser une formation de base indispensable à toute approche réflexive. C'est au cours des semestres 5 à 8 que certains aspects seront approfondis, sans qu'il s'agisse pour autant d'une véritable spécialisation (p. 3).

En ce qui concerne l'obligation de mobilité imposée à tous les étudiants de l'Université du Luxembourg, force est de constater que dans l'ancien modèle, les étudiants avaient tendance à passer une année entière à l'étranger, entre autres pour récupérer certains cours qu'ils ne se sont pas vu offrir au Luxembourg. De plus, la mobilité pouvait se faire indifféremment entre le troisième et le sixième semestre.

En vertu du nouveau modèle, la mobilité est fixée au troisième ou/et au quatrième semestre (p. 3). Si un étudiant choisit de passer les deux semestres auprès d'une autre université, il est tenu d'accomplir également sur place un stage conformément aux prescriptions qui régissent les temps de terrain effectués au Luxembourg.

- Modules offerts et organisation des différents semestres

Le schéma de la page 4 de la présentation juxtapose les désignations des anciens modules, qualifiés de « transdisciplinary curriculum lines » (TCL), et les nouvelles dénominations. En général, il a été tâché d'opter pour une terminologie plus explicite, facilitant l'identification des contenus.

Aux pages 5 à 12 sont présentés les contenus des différents modules par semestre. Il en ressort qu'au cours des premiers semestres, un poids renforcé est accordé à l'introduction aux théories et processus d'apprentissage et d'enseignement (cours faisant partie du module « Lernen und Lehren »). De même, des cours relatifs aux mathématiques et aux sciences font partie intégrante du parcours dès le premier semestre (module « Mathematik, Natur- und Geisteswissenschaften ») (p. 5). Signalons encore que les contenus de l'ancien TCL5 (« Schooling in a multicultural society ») sont désormais intégrés au module consacré à la psychologie et à la sociologie de l'enfance et de la jeunesse (« Psychologische und gesellschaftstheoretische Aspekte von Kindheit und Jugend »).

La plupart des éléments offerts du deuxième au quatrième semestre s'inscrivent dans la suite logique des curricula du premier semestre (p. 7 et p. 11). S'y ajoute, au deuxième semestre, notamment un cours consacré à la psychologie du développement, dans la mesure où il est fondamental pour les étudiants d'acquérir dès le début des connaissances sur le processus de développement des enfants, ainsi que sur les caractéristiques des processus d'apprentissage des différentes tranches d'âge. Au troisième ou quatrième semestre (en fonction de leur choix concernant le semestre de mobilité), les étudiants se voient de plus proposer des éléments consacrés à l'histoire et à la géographie (p. 11).

Une critique récurrente formulée à l'égard de l'ancien modèle pour les semestres 3 à 6 (p. 9) renvoie au fait qu'il n'a guère permis de constater une progression des étudiants, ni au niveau de leurs connaissances théoriques, ni du point de vue de leurs compétences pratiques.

¹ Dans le développement subséquent, les indications de pages renvoient à la présentation annexée (annexe 2).

Le nouveau modèle prévu pour les semestres 5 à 8 comporte encore et toujours des cours obligatoires et des temps de terrain (p. 12). Après avoir acquis aux quatre premiers semestres une certaine base théorique et pratique, l'étudiant peut toutefois décider désormais, au niveau des projets et des cours optionnels, avec quelle tranche d'âge il souhaite travailler par la suite. C'est en fonction de cette orientation qu'il choisit ses cours optionnels qui sont censés lui conférer les outillages didactiques et méthodologiques adéquats. S'y ajoute un travail de fin d'études s'étendant sur deux semestres. Il s'agit d'un travail scientifique portant sur le domaine dans lequel l'étudiant compte s'investir davantage.

En ce qui concerne la nature des formes d'apprentissage proposées, au premier semestre, la proportion des cours magistraux s'élève désormais à 27% du volume horaire total, alors que dans l'ancien modèle, aucun cours magistral n'a fait partie du curriculum du premier semestre. Par contre, le volume des séminaires et du tutorat a été réduit (de 25% à 7%), tandis que les stages représentent dorénavant une plage horaire plus importante, leur part étant passée de 10% à 13% (p. 6).

L'ancien modèle a accordé une place très importante à la préparation personnelle des étudiants (65% de la charge horaire du premier semestre), c'est-à-dire qu'il a misé sur l'idée selon laquelle les étudiants s'approprient de façon autonome, par le biais de leurs lectures personnelles, les connaissances théoriques nécessaires. Désormais, une partie de ces contenus sont dispensés par les cours magistraux qui sont sanctionnés par des examens. La réussite ne se fait donc plus de façon quasi automatique. Ainsi, au premier semestre, seul un quart des étudiants n'accuse pas de note insuffisante. A noter qu'il existe cependant des séances de rattrapage, au cours desquelles les étudiants peuvent répéter des examens non réussis. Un autre corollaire de l'introduction des examens est que parmi les 135 étudiants inscrits cette année au premier semestre, quelque 105 se présentent aux examens du deuxième semestre.

A partir du deuxième semestre, les formes d'apprentissage se caractérisent par une plus grande diversité (p. 8). La part des activités interactives est plus importante qu'au premier semestre, si bien que l'on évolue dès ce moment vers un modèle mixte, combinant cours magistraux et séminaires. Le graphique en barres à la page 14 représente la pondération des différentes formes d'apprentissage pour chaque semestre. *Grosso modo*, l'on constate que la proportion des cours magistraux diminue au fil des semestres, tandis que le volume des séminaires va croissant.

Les responsables se sont en outre attachés à renforcer la structuration et l'accompagnement des stages qui doivent désormais donner lieu à des traces écrites et qui ne sont donc plus simplement validés. A cet effet a été élaboré un carnet de stage détaillé. Par ailleurs, les stages seront désormais préparés lors de séminaires. L'histogramme à la page 13 représente l'évolution en volume des temps de terrain au fil des semestres. Notons que le stage socioculturel prévu aux semestres 5 et 6 se fait auprès d'une institution socioculturelle. En vue de l'organisation des stages, les responsables du Bachelor en Sciences de l'Education entretiennent des contacts avec le MENFP, l'inspectorat et différentes écoles. Il s'agit aussi de développer la formation continue destinée aux formateurs de terrain. De fait, il serait souhaitable d'aboutir à une certification de cette formation.

En guise de conclusion, M. le Directeur d'études attire l'attention sur le fait qu'il existe une inadéquation entre le profil du personnel recruté par l'Université du Luxembourg pour le Bachelor en Sciences de l'Education et les besoins réels de ce cursus. De fait, ce dernier a besoin d'un personnel enseignant qualifié qui connaisse le contexte luxembourgeois et qui soit prêt à accompagner les étudiants sur le terrain. Or, force est de constater que les personnes recrutées par l'université ne correspondent pas toujours à ce profil. Il s'agit souvent d'éminents chercheurs pouvant se prévaloir de nombreuses expériences à l'étranger, mais peu au fait du contexte national et réticents à s'engager sur le terrain. Cette

problématique renvoie à un phénomène général du monde académique, dans la mesure où la réputation d'un universitaire se fonde essentiellement sur ses activités de recherche et de publication et non sur ses activités d'enseignement. S'il est compréhensible que pour des raisons de renommée internationale, l'Université du Luxembourg s'efforce de recruter des chercheurs prestigieux, cette politique n'est guère bénéfique pour la formation des enseignants.

Dans ce contexte, M. le Président signale qu'en sa qualité de membre de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace, il a sollicité un échange de vues avec les responsables concernés, afin de dégager dans quelle mesure les besoins concrets de notre pays dans le domaine de l'éducation sont pris en compte par l'Université du Luxembourg. Cette entrevue est censée avoir lieu dans le cadre d'une réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Plusieurs intervenants approuvent l'orientation générale du nouveau modèle de la formation.

- Pour ce qui est de la question de l'opportunité de continuer à miser sur l'enseignant « généraliste » ou de former plutôt des enseignants pouvant se prévaloir d'une ou de plusieurs spécialisations, il est constaté que l'argument traditionnellement avancé pour justifier la nécessité d'un enseignant « généraliste » se réfère à l'importance pour l'enfant de disposer d'une personne de référence. Or, dans la société contemporaine, l'enfant rencontre de toute façon plusieurs personnes de référence dans différents contextes (cf. école, maison relais, activités de loisirs etc.). Etant donné que de l'autre côté, des études semblent prouver que les élèves font davantage de progrès lorsque l'enseignant dispose d'une certaine formation disciplinaire², il se pose la question de savoir si le modèle retenu pour le Bachelor en Sciences de l'Education qui préconise un certain approfondissement aux quatre derniers semestres, sans pour autant vouloir s'engager dans la voie d'une véritable spécialisation, est satisfaisant.

Tout en concédant que les enfants disposent effectivement de stratégies pour faire face à des personnes de référence changeantes, M. le Directeur d'études estime que de telles prémisses sont toutefois loin d'être idéales pour déclencher un processus d'apprentissage. L'orateur défend le point de vue que les futurs enseignants doivent avant tout être des spécialistes en ce qui concerne l'organisation des processus d'apprentissage. Il est primordial de savoir détecter et mobiliser des ressources auprès des élèves et de veiller à ce que chaque élève puisse apprendre et progresser dans tous les domaines. A cet effet, il importe de s'intéresser à l'enfant en tant qu'individu. A l'instar de M. le Professeur Helmut Willems, M. le Directeur d'études insiste donc sur la nécessité d'établir une relation de confiance (« Bindung ») avec les élèves³. Sans vouloir remettre en cause l'utilité du travail en équipes pédagogiques, l'orateur affirme que le fait de travailler en équipe ne doit en aucun cas servir de prétexte à un enseignant pour déclinier sa responsabilité personnelle. De plus, les équipes devraient disposer des outillages nécessaires pour garantir un enseignement de qualité dans tous les domaines, quelle que soit la répartition du travail entre les membres du groupe.

A noter encore que l'Université de la Sarre, qui est également en train de développer une nouvelle formation des instituteurs de l'enseignement fondamental, prône aussi le modèle du « généraliste ».

² Cf. procès-verbal de la réunion du 16 mai 2011, p. 4 (échange de vues avec M. le Professeur Wilfried Bos).

³ Cf. procès-verbal de la réunion du 19 mai 2011, p. 4-6 (échange de vues avec M. le Professeur Helmut Willems).

L'orateur admet qu'il est pourtant problématique de vouloir former des enseignants également capables d'intervenir à tous les niveaux, de l'éducation préscolaire au régime préparatoire. C'est pour cette raison que le cursus offre la possibilité aux étudiants de se focaliser sur une tranche d'âge dans le cadre des cours optionnels des quatre derniers semestres.

- En réponse à une question afférente, M. le Directeur d'études estime qu'il serait important d'intégrer aussi des éléments relatifs à l'éducation sexuelle dans le module consacré aux sciences.

- Quant à l'éducation physique et sportive en général et aux leçons de natation en particulier, ces cours constituent pour l'enseignant une occasion d'apprendre à connaître d'autres facettes de ses élèves. Il est prévu de valoriser davantage ces éléments dans le cadre du Bachelor en Sciences de l'Education et de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences également dans ce domaine.

- Le cursus dispensé à l'Université du Luxembourg n'est pas un bachelor en éducation différenciée. Dans le cadre de l'approfondissement qui est censé marquer les études aux quatre derniers semestres, il est cependant envisageable de proposer des éléments y relatifs.

- M. le Directeur d'études affirme que les responsables du cursus sont tout à fait conscients de la problématique de l'insuffisance des connaissances linguistiques de bon nombre d'étudiants. Le système du tutorat est susceptible de fournir des moyens d'action dans ce domaine. Ainsi, il serait envisageable d'exiger des étudiants concernés de présenter dans un certain délai un certificat attestant leur niveau de compétences linguistiques, avant de leur permettre d'entamer leur travail de fin d'études.

- Il est soulevé la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'intercaler quelques années de stage entre la fin de la formation initiale et la nomination définitive des instituteurs de l'enseignement fondamental.

En réponse, il est donné à penser que, contrairement à ce qui vaut au niveau de l'enseignement postprimaire, les futurs instituteurs accomplissent de nombreuses semaines de stage au cours de leur formation initiale. En comparaison internationale, les temps de terrain représentent une proportion considérable dans la formation luxembourgeoise. A préciser que ces stages comprennent dès les premiers semestres des interventions des étudiants. Alors que dans un premier temps, les étudiants sont à cet effet encore accompagnés de plus près par leur formateur, ils sont amenés à concevoir et à organiser leurs interventions de façon autonome dans les derniers semestres. De plus, certaines activités-clés sont désormais obligatoires.

- En ce qui concerne les personnes disposant d'une autre formation de base et ayant le cas échéant exercé une autre activité professionnelle pendant un certain laps de temps, avant de se réorienter vers l'enseignement (« Quereinsteiger »), il est vrai que les tranches horaires prescrites par l'Université du Luxembourg le leur rendent peu aisé de suivre les cours. Une autre difficulté réside au niveau des stages, dans la mesure où ces personnes doivent alors être disponibles pendant plusieurs semaines d'affilée.

La validation des acquis professionnels est toutefois assurée. Les décisions et les principes sur lesquels elles se fondent sont désormais documentés, ce qui en facilite la traçabilité et est susceptible de dissiper tout soupçon d'arbitraire.

M. le Président remercie M. Gérard Gretsch de la présentation et de l'échange de vues instructifs.

Luxembourg, le 31 mai 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Brochure d'information « Bachelor en Sciences de l'Education - Admission pour l'année d'études 2011-2012 »
2. Présentation « Bachelor en Sciences de l'Education »

Bachelor in Educational Sciences

—
Bachelor en Sciences de l'Éducation
(Bachelor professionnel)
—

**Admission pour l'année
d'études 2011-2012**

**Zulassung für das
Studienjahr 2011-2012**

**Admission for study
year 2011-2012**

Les dispositions se basent sur les textes officiels suivants:

Règlement d'ordre intérieur de l'Université du Luxembourg

Chapitre 5. Accès en première année d'études universitaires

Art. IV.5.101. L'étudiant titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires classique luxembourgeois, ou d'un diplôme de fin d'études secondaires technique luxembourgeois, ou de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions peut faire une demande d'inscription dans tous les bachelors de l'Université.

Art. IV.5.102.

L'étudiant titulaire d'un diplôme de technicien de l'enseignement secondaire technique luxembourgeois ou de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions peut faire une demande d'inscription dans les bachelors de l'Université correspondant à sa spécialité selon le système suivant, actualisé en fonction de l'évolution de l'offre de formation de l'Université :

- Division administrative et commerciale : Bachelor en Gestion (Professionnel) ;
- Division électrotechnique : Bachelor en Ingénierie (Professionnel) ;
- Division du génie civil : Bachelor en Ingénierie (Professionnel) ;
- Division informatique : Bachelor en Informatique (Professionnel) ;
- Division mécanique : Bachelor en Ingénierie (Professionnel).

Art. IV.5.103. Examen d'admission universitaire.

L'examen d'admission visé à l'article 12(2) de la loi est organisé par le vice-recteur académique une fois par an au cours du semestre d'été. Il comporte des éléments portant sur les compétences nécessaires pour pouvoir suivre les programmes visés. L'Université publie les conditions de fonctionnement des examens.

Loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg

Art. 12. Accès aux études

(1) L'accès en première année d'études universitaires est ouvert aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou du diplôme de technicien dans une spécialité correspondant aux études universitaires envisagées ou de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions.

(2) Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'accès aux non-titulaires d'un des diplômes pré-spécifiés est ouvert aux étudiants ayant, soit satisfait aux épreuves d'un examen spécial d'entrée organisé par l'Université, soit pouvant se prévaloir d'une expérience et d'acquis professionnels. Dans ce dernier cas, l'accès est subordonné à la présentation d'un dossier et à un entretien devant une commission ad hoc instaurée par le recteur à cet effet et composée de trois enseignants-chercheurs de la faculté en question.

Disposition de l'Examen spécial d'entrée

Il est porté à la connaissance des personnes désireuses de se soumettre à l'examen spécial d'entrée organisé par l'Université du Luxembourg prévu à l'article 12(2) de la loi portant création à l'Université, que les épreuves auront lieu le **vendredi 06.05.2011** de 09h00 à 12h00.

Les demandes afférentes devront parvenir au Vice-recteur Académique pour le **02.05.2011**, la date de la Poste faisant foi.

Adresse :

Université du Luxembourg
Vice-recteur Académique
162 A, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Des renseignements supplémentaires sont disponibles auprès du secrétariat du Vice-recteur Académique au téléphone 46 66 44 6101.

Attention :

La réussite à cet examen ne remplace pas les procédures d'admission aux formations de Bachelor en question.

Admission pour l'année d'études 2011-2012

La formation du BScE ne recrute qu'un nombre limité d'étudiants. La sélection se fait suivant la procédure d'admission reprise ci-dessous.

Qui?

Tous les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires (lycée classique ou technique) ou d'un diplôme étranger, reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois. Le Ministère de l'Education Nationale est à contacter pour toute question concernant l'homologation d'un diplôme étranger (http://www.men.public.lu/reco_diplomes/index.html).

Quand?

5 juillet 2011

Quoi?

En complément de la demande d'admission, les candidats devront se soumettre à des épreuves écrites comprenant un questionnaire à choix multiples. Cet examen d'entrée aura lieu le 5 juillet 2011. L'examen a subi des modifications par rapport aux années précédentes. Ces modifications sont nécessaires afin de maintenir la qualité du programme BScE et de garantir que les diplômés du programme disposent des connaissances et des ressources requises pour enseigner dans l'école fondamentale.

Le nouvel examen se compose de 5 parties d'importance égale (parties 1,2 et 3; 5 et 6).

- Parties 1, 2 et 3 : épreuve de compréhension écrite : cette partie consiste en plusieurs textes rédigés en anglais, français, allemand et luxembourgeois. Pour chaque texte, le candidat devra répondre à environ 5 questions servant à évaluer ses capacités de lecture et de compréhension.
- Partie 5 : connaissances mathématiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le candidat dispose du niveau en mathématiques requis pour enseigner dans l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le candidat pourra répondre dans la langue de son choix.
- Partie 6 : connaissances scientifiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le candidat dispose du niveau en sciences requis pour enseigner dans l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le candidat pourra répondre dans la langue de son choix.

La 4e partie a pour objectif de recueillir des informations générales sur le candidat et ses expériences. Cette partie n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen:

Période d'inscription:

La période d'inscription pour l'admission au BScE pour l'année académique 2011/2012 débute le 02.04.2011 jusqu'au 31.05.2011.

www.bsce.uni.lu/admission

Zulassung für das Studienjahr 2011-2012

Der Studiengang BScE nimmt jedes Jahr eine begrenzte Anzahl an Studierenden auf. Die Zulassung erfolgt entsprechend den untenstehenden Bestimmungen.

Wer?

Die Bewerber müssen ein/e Allgemeine/Hochschulreife/Zertifikat/Diplom/Baccalaureat von einer luxemburgischen Schule oder einen als gleichwertig anerkannten Abschluss einer Schule eines anderen Landes vorlegen. Das luxemburgische Unterrichtsministerium ist für alle Fragen zur Homologation von ausländischen Diplomen zuständig. (http://www.men.public.lu/reco_diplomes/index.html).

Wann?

5. Juli 2011

Was?

Zusätzlich zum Antrag auf Zulassung müssen die BewerberInnen einen schriftlichen Multiple-Choice-Test absolvieren. Diese Zulassungsprüfung findet am 5. Juli 2011 statt. Die Prüfung wurde gegenüber den Vorjahren verändert. Diese Änderungen sind notwendig, um die Qualität des BScE-Studiengangs aufrecht zu erhalten und sicherzustellen, dass die Absolventen dieses Studiengangs über die Kenntnisse für eine erfolgreiche Berufslaufbahn als Grundschullehrer verfügen.

Die neue Prüfung besteht aus 5 gleich gewichteten Bewertungsabschnitten (Abschnitte 1,2 und 3; 5 und 6):

- Abschnitte 1,2 und 3 – Leseverständnis: Diese Abschnitte bestehen aus mehreren Textpassagen in englischer, französischer, deutscher und luxemburgischer Sprache. Zu jeder Textpassage werden ungefähr 5 Fragen gestellt, mit denen das Les- und Sprachverständnis bewertet werden sollen.
- Abschnitt 5 – Mathematische Sachkenntnis: Mit diesem Abschnitt sollen die Mathematikkenntnisse geprüft werden, die für den Unterricht in der Grundschule erforderlich sind. Alle Fragen werden in französischer und deutscher Sprache vorgelegt. Die Kandidaten beantworten die Fragen in der Sprache ihrer Wahl.
- Abschnitt 6 – Naturwissenschaftliche Sachkenntnis: Mit diesem Abschnitt sollen die naturwissenschaftlichen Kenntnisse geprüft werden, die für den Unterricht in der Grundschule erforderlich sind. Alle Fragen werden in französischer und deutscher Sprache vorgelegt. Die Kandidaten beantworten die Fragen in der Sprache ihrer Wahl.

In Abschnitt 4 werden Informationen über den Hintergrund und die Erfahrungen der Prüfungskandidaten erhoben. Dieser Abschnitt fließt nicht in die Bewertung der Zulassungsprüfung ein, ist aber notwendig, um die Gültigkeit und Zuverlässigkeit der Prüfung festzustellen. Im Folgenden einige nähere Angaben hierzu:

Einschreibung:

Zeitraum für die Einschreibung zum Zulassungsverfahren 2011/12 ist der 02. April 2011 bis 31. Mai 2011.

www.bsce.uni.lu/admission

Admission for study year 2011-2012

The BScE programme accepts a limited number of students per academic year. Admission is ruled by the following procedure.

Who?

Applicants are required to hold a generally accepted high school degree / certificate / diploma / baccalaureate from a Luxembourgish school or from a foreign country. Candidates with school leaving certificates from other countries should refer to the Ministry of Education for information about the homologation of foreign diploma (http://www.men.public.lu/reco_diplomes/index.html).

When?

July 5, 2011

What?

In addition to the official application form, applicants are required to take a written multiple choice test. This entrance exam is scheduled for July 5, 2011. The exam has been modified from previous years. These changes are necessary to maintain the quality of the BScE program and to ensure that graduates of the program possess the necessary knowledge and wherewithal to successfully pursue a career as an elementary school teacher.

The new exam consists of 5 evaluation sections, each equally weighted (sections 1,2 and 3; 5 and 6).

- Sections 1, 2 and 3 – Reading Comprehension: will consist of several passages in English, French, German and Luxembourgish. Each passage will ask approximately 5 questions to evaluate reading and language comprehension.
- Section 5 – Mathematics Content Knowledge: The goal of this section is to assess familiarity with the level of mathematics required to teach at the elementary school level. Each item will be presented in French and German; the student will be asked to respond in his/her language of choice.
- Section 6 – Science Content Knowledge: The goal of this section is to assess familiarity with the level of scientific knowledge required to teach at the elementary school level. Each item will be presented in French and German; the student will be asked to respond in his/her language of choice.

Section 4 will collect information about the candidate's background and experiences. This section will not be used to calculate admission, but is necessary for establishing validity and reliability of the exam.

Registration:

The registration period for the admission 2011/1 will be open from the 02 April 2011 until 31 May 2011. Please go to the admission homepage for further instructions :

www.bsce.uni.lu/admission

La validation des acquis professionnels se fait conformément à l'article 9 du ROI de l'Université du Luxembourg:

Art. 9. Validation des acquis professionnels

Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré. Toute personne peut également demander la validation des études supérieures qu'elle a accomplies, notamment à l'étranger.

La validation prévue à l'article 12 est prononcée par un jury dont les membres sont désignés par le recteur en fonction de la nature de la validation demandée. Pour la validation des acquis de l'expérience, ce jury comprend, outre les enseignants-chercheurs qui en constituent la majorité, des personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien avec ce dernier et, le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, lorsque cette procédure est prévue par l'autorité qui délivre la certification. Il se prononce également sur l'étendue de la validation et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes qu'elle remplace.

Timeline

02.04

- Début des inscriptions
- Beginn der Einschreibungen
- Registration starts

31.05

- Dernier délai pour l'envoi de la demande d'admission
- Stichtag zur Einsendung der Bewerbungsunterlagen
- Deadline for sending in the application form

15.06

- Invitations aux épreuves envoyées aux personnes éligibles
- Einladung zum Examen an die Kandidaten, die die Zulassungsbedingungen erfüllen
- Invitations to the exam for the candidates fulfilling the requirements

05.07

- Examen d'admission
- Zulassungstest
- Admission Test

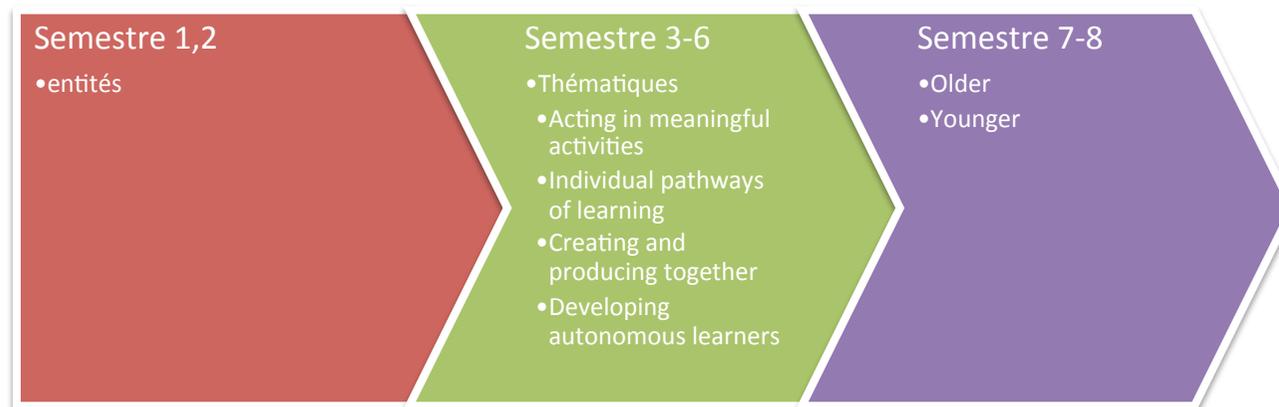
29.07

- Invitation pour l'inscription au BScE pour les candidats classés en rang utile
- Einladung an die Bestklassierten zur Einschreibung in das BScE
- Invitation to the best ranked to enrol in the BScE

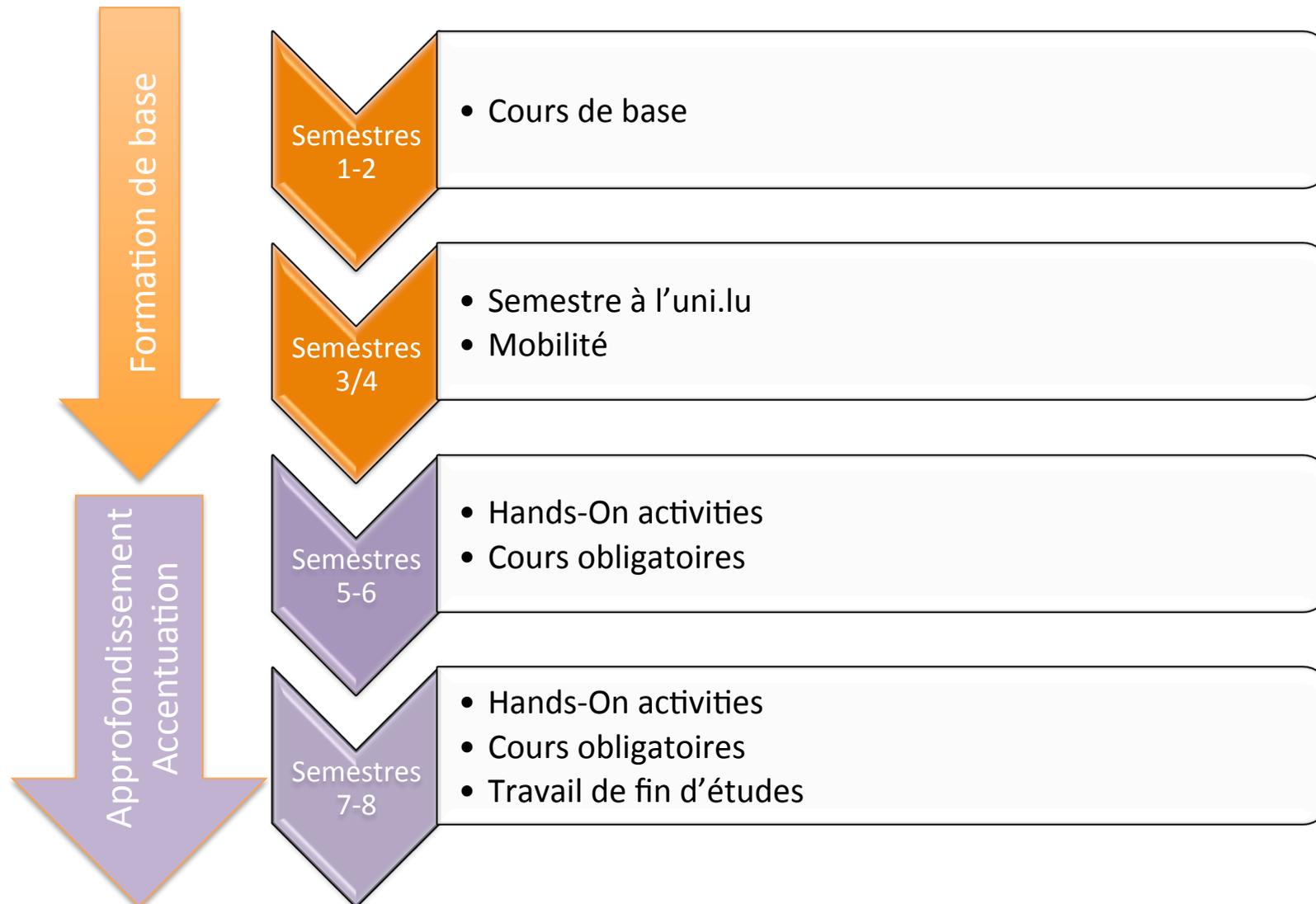
Réunion avec la
Commission de l'Éducation
nationale, de la Formation
professionnelle et des Sports

Directeur des Études:
Dr Gérard Gretsch

Ancien modèle BScE



Nouveau modèle BScE



Modules au BScE

Ancien Modèle BScE		Nouveau Modèle BScE
TCL 1	Becoming a teacher in a learning society	Professionalisierung
TCL 2	Researching learning in context	Forschung und Praktika
TCL 3	Sociocultural perspectives on learning	Lernen und Lehren
TCL 4	Educating the generations of tomorrow	Psychologische und gesellschaftstheoretische Aspekte von Kindheit und Jugend
TCL 5	Schooling in a multicultural society	
TCL 6	Signs and signifying practices	Sprachen, Bewegung und Ästhetik
TCL 7	Inquiring minds	Mathematik, Natur- und Geisteswissenschaften

Changements semestre 1

Ancien modèle BScE

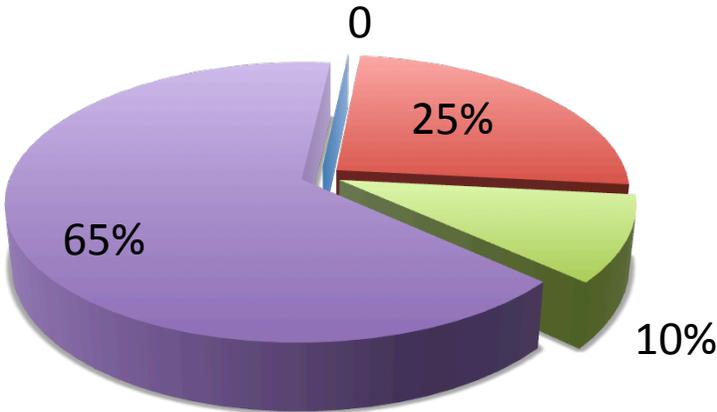
ECTS Module	ECTS course	Titre course
1	1	Starting to learn with a learning portfolio
8	3	Field activities
	2	Contexts and cultural artefacts
	3	Introducing scientific research in education
3	3	Exploring perspectives on learning
3	3	Childhood as a complex research issue
3	3	Development of school as institution
12	3	Language development
	3	Learning with new media
	3	visual arts / music
	3	Motor and health
30	30	

Nouveau modèle BScE

ECTS Module	ECTS course	Titre course
3	2	Travail avec un portfolio I
	1	Wissenschaftliches Schreiben I
7	4	Temps de Terrain
	1	Projet de Découverte
	2	Introduction aux méthodes empiriques de recherche dans un contexte socio-pédagogique I
8	2	Lerntheorien I
	2	Grundlagen der Pädagogik und Didaktik
	2	Learning and Teaching with ICT I
	2	Schule als gesellschaftliche Institution
2	2	Kindheit unter interdisziplinärer Perspektive
6	2	Einführung in die Sprachtheorien und Sprachdidaktik
	2	Bewegungs-, Spiel-, Sport- und Gesundheitserziehung
	2	Ästhetische Rezeption
	2	Einführung in mathematisches Denken
4	2	Wissenschaftstheorie und Erkenntnis
30	30	

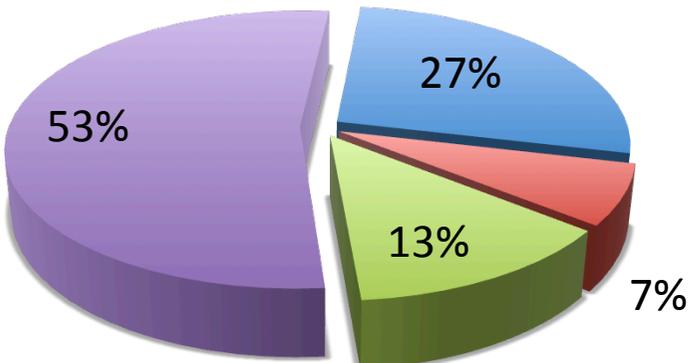
Charge horaire par étudiant au semestre 1

Ancient modèle BScE



- Cours magistraux
- Séminaires/Tutorats 176h
- Stages 78h
- Préparation 502h

Nouveau modèle BScE



- cours magistraux 214h
- Séminaires/Tutorat 48h
- Stages 104h
- Préparation 414h

Changements semestre 2

Ancien modèle BScE

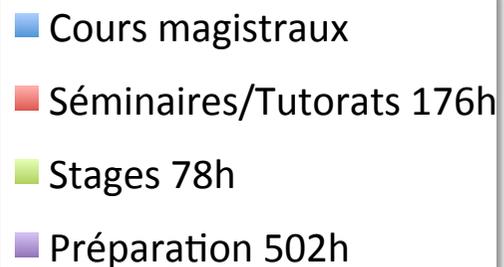
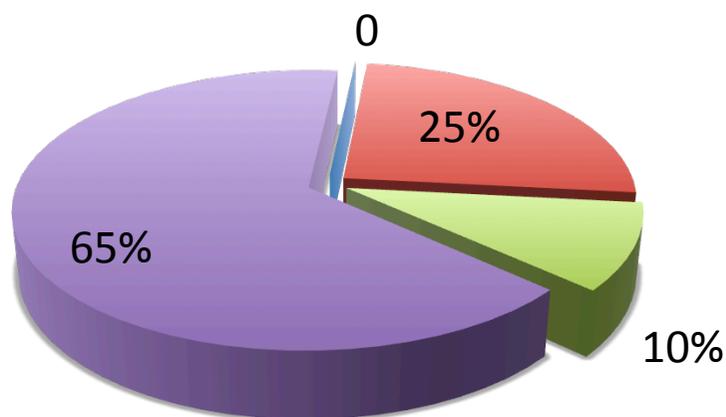
ECTS Module	ECTS course	Titre course
4	1	Becoming a teacher in a learning community
	3	Analysing pedagogical interventions
8	3	Participating in classroom activities
	2	Inquiring children's cultural tools
	3	Introduction to educational research
3	3	Introducing Vygotsky: Mediation and ZPD
3	3	Childhood as a social practice - field research
3	3	Socialisation, culture and gender issues
9	3	Language development
	3	Implementation of educational technology
	3	visual arts / music
30	30	

Nouveau modèle BScE

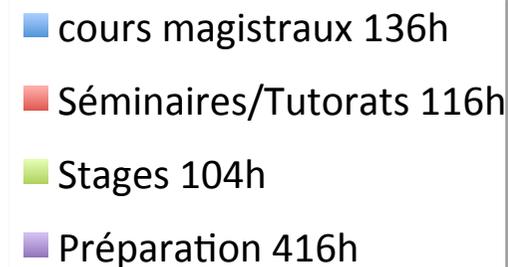
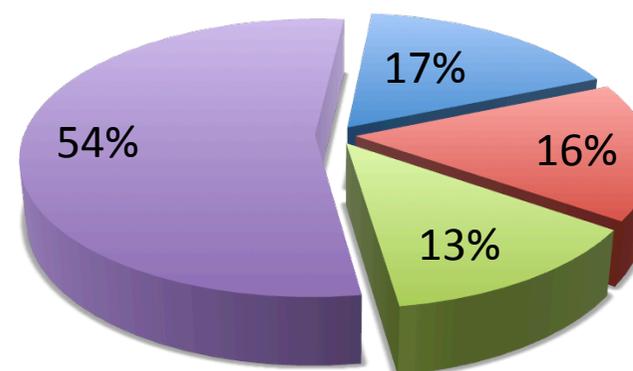
ECTS Module	ECTS course	Titre cours
3	2	Travail avec un portfolio II
	1	Wissenschaftliches Schreiben II
5	4	Temps de Terrain
	1	Projet de Découverte
2	2	Introduction aux méthodes empiriques de recherche dans un contexte socio-pédagogique II
2	2	Lerntheorien II
2	2	Die Schule als Lehr- und Lernraum, Planung, Gestaltung und Umsetzung
2	2	Learning and Teaching with ICT II
2	2	Schule und schulische Praxis in heterogenen Gesellschaften
2	2	Entwicklungspsychologie
2	2	Le développement du plurilinguisme chez l'enfant: théories, applications, dispositifs de travail
2	2	Motor Learning & Health Education
2	1	Musik
	1	Bilddidaktik und Wirkungsästhetik für den Kunstunterricht
2	2	Didaktik der Mathematik
2	2	Naturwissenschaften für Kinder
30	30	

Charge horaire par étudiant au semestre 2

Ancien modèle BScE



Nouveau modèle BScE



Ancien modèle semestres 3-6

Semesters 3-6

		transdisciplinary curriculum lines								
		TCL 1	TCL 2	TCL 3	TCL4	TCL5	TCL 6	TCL7	TCL 8	
		Becoming a teacher in a learning community	Researching learning in context & Field activities	Learning as practice	Educating the generations of tomorrow	Schooling in a multicultural society	Signs & signifying practices	Inquiring minds	Developing interest	DI-SO internship
CORE-Modules	Acting in Meaningful Activities	1	3x6*	3	3		3	3		
	Individual Pathways of Learning	1		3		3	6	3		
	Creating and Producing Together	1		3		3	6	3		4**
	Developing Autonomous Learners	1		3	3		3	3		
Credits via Further modules			8		6		10	12	4	
Total		4	26		30		28	24		8

Ancien modèle Semestre 7-8

		TCL 1		TCL 2		TCL 3	TCL 5	TCL 6	TCL 7	Total
		3		13		3	3	4	4	30
Credits		1	2	8	5	3	3	4	4	30
Label		Becoming a teacher in a learning community	Reflecting own pedagogical intervention	Field activities: Planning long term learning in context	Abschlussarbeit	Learning as practice	Schooling in a multi-cultural society	Signs and signifying practices	Inquiring Minds	
Contact studies	Seminars		20			8	20	36	36	120
	Joint seminars					12		6	6	24
	Tutorials	2		6	1,5					9,5
	Internship			138						138
hrs/ECTS		26	52	208	130	78	78	104	104	780
contact hours		2	20	144	1,5	20	20	42	42	291,5
preparation hours		24	32	64	129	58	58	62	62	488,5

Nouveau modèle semestres 3-4

- Mobilité au semestres 3 ou/et 4
- Cours à l'uni.lu au semestre suivant

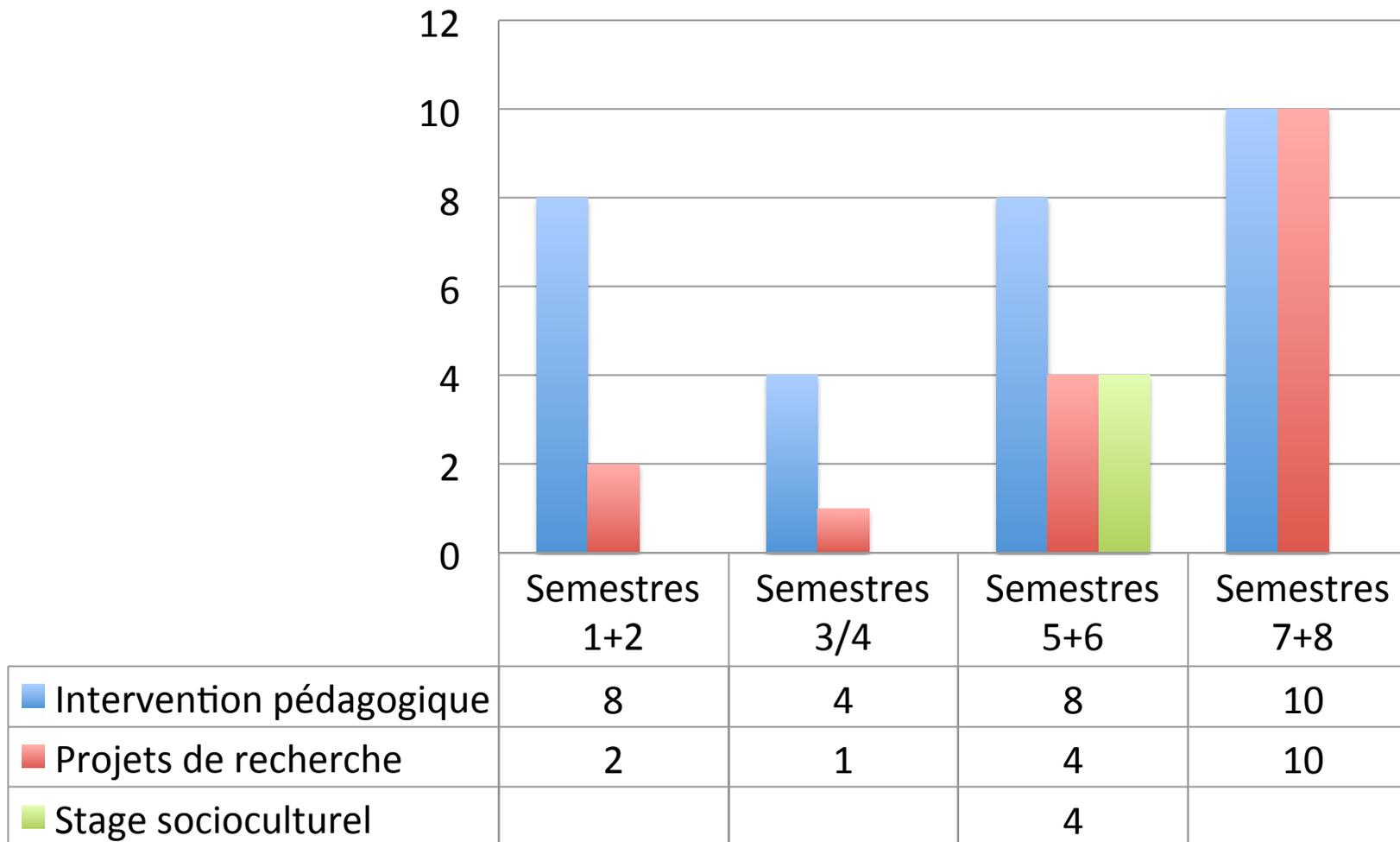
ECTS Module	ECTS course	Titre course
2	2	Portfolio
5	4	Temps de Terrain
	1	Projet de Découverte
2	2	Introduction aux méthodes empiriques des recherche dans un contexte socio-pédagogique III
2	2	Lerntheorien III
2	2	Päda Didaktik
2	2	Entwicklung und Kindheit in institutionellen Praxisfeldern
6	2	Apprentissage langagier du Français
	2	Literacy Lesen - Schreiben
	2	Umsetzung und Anlayse von sprachlichen Aktivitäten im Deutschunterricht
2	2	Motor Learning & Health Education
2	1	Musik
	1	Bilddidaktik und Wirkungsästhetik für den Kunstunterricht
2	2	Mathematik
3	1	Naturwissenschaften
	1	Geographie
	1	Geschichte
30	30	

Nouveau modèle semestres 5-8

Semestre	Cours obligatoires	Temps de Terrain	Projets Hands-On	Cours optionnels	Travail Fin d'Études
5			<p>Projets pédagogiques prédéfinis avec une valeur ajoutée pour la société luxembourgeoise. Les cours approfondissent les connaissances et compétences nécessaires. L'étudiant choisit son propre cursus d'apprentissage.</p>		
6					
7					
8					

Temps de Terrain

Nombre d'ECTS pour les Temps de Terrain



Formes d'apprentissage

